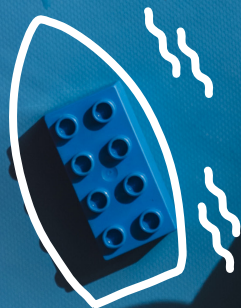




# L'accueil de la petite enfance dans la CAPSO



Vous recherchez  
**un mode d'accueil  
pour vos enfants ?**



**Crèche  
Assistant(e) Maternel(le)**

un lieu pour **partager  
un moment privilégié  
avec votre enfant ?**

**Lieu d'Accueil  
Enfant Parent (LAEP)**



Retrouvez toutes les infos  
dans le livret d'accueil  
de la petite enfance



# Sommaire

- P.4** Les offres d'accueil sur le territoire
- P.10** Où se renseigner ?
- P.14** Les infos pratiques
- P.18** Les tarifs
- P.19** Lieu d'Accueil Enfant Parent
- P.20** Les partenaires

# Les offres d'accueil sur le territoire

Vous avez un enfant de moins de 4 ans et vous recherchez un mode d'accueil ? La CAPSO met à votre disposition 7 structures d'accueil et vous propose dans ses structures collectives un accueil à l'heure, la demi-journée ou la journée de façon régulière ou occasionnelle.



## ACCUEIL COLLECTIF

# Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Les structures collectives sont des espaces de vie spécialement conçus pour le bien-être et l'éveil de l'enfant. Il y est accueilli à partir de 2 mois et demi (après les 10 semaines du congé maternité légal) jusqu'à la fin du mois anniversaire de ses 4 ans.

### UN PERSONNEL QUALIFIÉ

Chaque structure est encadrée par une équipe de professionnel(le)s de la petite enfance (puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, auxiliaires de crèche, agents techniques). S'appuyant sur un projet éducatif et social, l'équipe aide l'enfant à s'épanouir au sein du groupe tout en respectant son propre rythme.

### L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Les enfants peuvent être accueillis jusqu'à la date anniversaire de leurs 6 ans sur dérogation et avis médical en fonction de leur handicap et selon la possibilité des structures. Chaque handicap étant unique, une rencontre sera organisée avec la directrice, le référent santé et accueil inclusif et les parents pour établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).



7  
STRUCTURES  
MULTI-ACCUEIL



155  
PLACES  
MULTI-ACCUEIL



## À PARTIR DE QUEL ÂGE ?

Accueil à partir de 2 mois et demi (après les 10 semaines du congé maternité légal)

### L'ALIMENTATION

Les repas sont fournis, ils sont réalisés par un prestataire spécialisé dans l'alimentation du tout petit. Cette alimentation répond aux besoins de l'enfant en fonction de son âge, elle est diversifiée et lui permet la découverte des goûts et des saveurs. Le prestataire propose des menus 100% issus de l'agriculture biologiques et favorise les producteurs locaux (circuits courts).

### LE MATÉRIEL

Chaque crèche est équipée de mobilier et de matériel éducatif spécialement adaptés aux besoins des jeunes enfants et répondant aux exigences de sécurité. Les couches et l'ensemble du matériel de puériculture sont fournis par les structures.

### LA BIENVEILLANCE

Les professionnels sont sensibilisés, par le biais de formations, à la prévention des « douces violences ». Chaque enfant est accueilli en fonction de son histoire, sa culture, son rythme de vie dans un climat de sécurité physique et affective.

### LA PÉDAGOGIE

Le tout petit enfant est encouragé dans ses apprentissages et dans l'acquisition de son autonomie. Diverses activités lui sont proposées tout au long de la journée, elles lui permettent de découvrir par lui-même en lui laissant une liberté de choix et de mouvement. Il est invité à vivre des expériences multiples et riches à travers le jeu favorisant ainsi le développement harmonieux de ses facultés (pédagogies Montessori et Pikler-Lockzi)

## LE PARTENARIAT

Afin de proposer aux enfants un large éventail d'activités d'éveil, des partenariats sont établis avec les services culturels de la CAPSO (Conservatoire à rayonnement départemental, Bibliothèque, Ecole d'Art), des associations sportives ou culturelles ou des bénévoles.

## ACCUEIL INDIVIDUEL

### Les Assistant(e)s Maternel(le)s

Le territoire comporte également un réseau d'environ 700 assistant(e)s maternel(le)s. Ces professionnels sont indépendants, ils travaillent à leur domicile ou en Maison d'Assistants Maternels (MAM) et sont employés et rémunérés par les parents. L'accueil chez un assistant maternel est familial et individuel. Néanmoins, le Relais Petite Enfance propose aux assistants maternels des temps d'animation collectifs permettant la socialisation des enfants.



### La garde à domicile

Il s'agit d'une personne embauchée au domicile des familles. Les parents peuvent employer directement une personne ou recourir aux services d'associations spécialisées dans ce domaine.

## Adresses & coordonnées des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

### ① Crèche d'Aire-sur-la-Lys

**Adresse :** rue du nouveau quai  
62120 Aire-sur-la-Lys  
**Mail :** pe-airesurlalys@ca-pso.fr  
**Tél :** 03 74 18 21 01  
**Nombre de places :** 36  
**Horaires :** 7h30 à 18h30  
Ouvert du lundi au vendredi

### ② Micro-Crèche La Maison des Bout'Choux

**Adresse :** 105, rue de Cauchie  
62129 Ecques  
**Mail :** pe-ecques@ca-pso.fr  
**Tél :** 06 87 96 80 82  
**Nombre de places :** 9  
**Horaires :** 7h30 à 18h  
Ouvert du lundi au vendredi

### ③ Crèche Les Coccinelles

**Adresse :** rue de Sète  
62510 Arques  
**Mail :** pe-arques@ca-pso.fr  
**Tél :** 03 74 18 20 50  
**Nombre de places :** 20  
**Horaires :** 8h à 18h  
Ouvert du lundi au vendredi

### ④ Crèche La forêt enchantée

**Adresse :** 67, rue du Ganspette  
62910 Éperlecques  
**Mail :** pe-eperlecques@ca-pso.fr  
**Tél :** 03 74 18 21 40  
**Nombre de places :** 20  
**Horaires :** 7h30 à 18h30  
Ouvert du lundi au vendredi

### ⑤ Crèche Méli-mélodie

**Adresse :** Rue Bizet  
62219 Longuenesse  
**Mail :** pe-longuenesse@ca-pso.fr  
**Tél :** 03 74 18 21 52  
**Nombre de places :** 30  
**Horaires :** 7h30 à 18h30  
Ouvert du lundi au vendredi

### ⑥ Crèche Croque'lune

**Adresse :** 1, rue de l'Abbé Carlier  
62500 Saint-Martin-lez-Tatinghem  
**Mail :** pe-stmartin@ca-pso.fr  
**Tél :** 03 74 18 21 19  
**Nombre de places :** 15  
**Horaires :** 8h à 18h  
Ouvert du lundi au vendredi

### ⑦ Crèche Les petits cavaliers

**Adresse :** 5, rue Claudine Darras  
62500 Saint-Omer  
**Mail :** pe-stomer@ca-pso.fr  
**Tél :** 03 74 18 21 30  
**Nombre de places :** 25  
**Horaires :** 7h30 à 18h30  
Ouvert du lundi au vendredi



# Où se renseigner ?

Premier lieu de proximité, le Relais Petite Enfance est présent sur tout le territoire. Des permanences sont à votre disposition sur 7 sites en fonction de votre lieu d'habitation.





## UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR ACCOMPAGNER LES FAMILLES

Un Relais Petite Enfance réparti sur 7 sites

# Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite enfance vous donne toutes les informations qui vous seront utiles :

- ↳ **Pour rechercher un mode d'accueil**
- ↳ **Pour votre statut de parent-employeur :**
- ↳ **Le contrat d'accueil, le contrat de travail et le calcul de la mensualisation...**
- ↳ **Les déclarations à Pajemploi, les aides financières...**

COMMUNE D'HABITATION	RELAIS PETITE ENFANCE	COMMUNE D'HABITATION	RELAIS PETITE ENFANCE
Arques	Arques	Mametz	Aire-sur-la-Lys
Aire-sur-la-Lys	Aire-sur-la-Lys	Mentque-Norbécourt	Eperlecques
Audincthun	Fauquembergues	Merck-Saint-Liévin	Fauquembergues
Avroult		Moringhem	St-Martin-lez-Tatinghem
Bayenghem-les-Eperlecques	Eperlecques	Moulle	
Beaumetz-lès-Aire	Fauquembergues	Nordausques	Eperlecques
Bellinghem	Aire-sur-la-Lys	Nort-Leulinghem	
Blendecques	Arques	Quiestède	Aire-sur-la-Lys
Bomy	Fauquembergues	Racquinghem	
Campagne-lès-Wardrecques	Arques	Reclinghem	Fauquembergues
Clairmarais		Renty	
Coyecques	Fauquembergues	Roquetoire	Aire-sur-la-Lys
Delettes	Aire-sur-la-Lys	Saint-Augustin	
Dennebroeucq	Fauquembergues	St-Martin-lez-Tatinghem	St-Martin-lez-Tatinghem
Ecques	Aire-sur-la-Lys	St-Martin-d'Hardinghem	Fauquembergues
Enquin-lès-Guinegatte	Fauquembergues	Saint-Omer	Saint-Omer
Eperlecques	Eperlecques	Salperwick	St-Martin-lez-Tatinghem
Erny-Saint-Julien		Serques	
Fauquembergues	Fauquembergues	Thérouanne	Aire-sur-la-Lys
Febvin-Palfart		Thiembroune	Fauquembergues
Fléchin		Tilques	St-Martin-lez-Tatinghem
Hallines	Longuenesse	Tournehem-sur-la-Hem	Eperlecques
Helfaut	Arques	Wardrecques	Arques
Heuringhem	Aire-sur-la-Lys	Wittes	Aire-sur-la-Lys
Houlle	St-Martin-lez-Tatinghem	Wizernes	Longuenesse
Laires	Fauquembergues	Zouafques	Eperlecques
Longuenesse	Longuenesse		

## Adresses & coordonnées des sites du Relais Petite Enfance

### ↘ Site d'Aire-sur-la-Lys

**Adresse :** rue du nouveau quai  
62120 Aire-sur-la-Lys

**Mail :** rpe-airesurlalys@ca-pso.fr

**Tél :** 03 74 18 21 03 / 06 88 03 25 99  
06 48 50 16 30

### ↘ Site d'Arques

**Adresse :** rue de Sète  
62510 Arques

**Tél :** 03 74 18 20 54 /

06 03 57 76 76 / 06 38 26 52 20

**Mail :** rpe-arques@ca-pso.fr

### ↘ Site d'Éperlecques

**Adresse :** 5, la Place  
62910 Eperlecques

**Mail :** rpe-eperlecques@ca-pso.fr

**Tél :** 07 72 34 67 79

### ↘ Site de Nordausques

**Adresse :** 99, rue de la mairie  
62890 Nordausques

**Mail :** rpe-eperlecques@ca-pso.fr

**Tél :** 07 72 34 67 79

### ↘ Site de Fauquembergues

**Adresse :** Etablissement Enerlya, Maison de la CAPSO, 30, avenue Roland Huguet  
62560 Fauquembergues

**Mail :** rpe-fauquembergues@ca-pso.fr

**Tél :** 03 74 18 22 18 / 06 70 05 86 23

### ↘ Site d'Enquin-lez-Guinegatte

**Adresse :** 4, rue des écoles

62145 Enquin-lez-Guinegatte

**Tél :** 03 21 88 17 37 / 06 70 05 86 23

### ↘ Site de Longuenesse

**Adresse :** rue Bizet

62219 Longuenesse

**Mail :** rpe-longuenesse@ca-pso.fr

**Tél :** 03 74 18 21 58 / 06 79 54 90 42

### ↘ Site de Saint-Martin-lez-Tatinghem

**Adresse :** 1, rue de l'Abbé Carlier  
62500 Saint-Martin-lez-Tatinghem

**Mail :** rpe-stmartin@ca-pso.fr

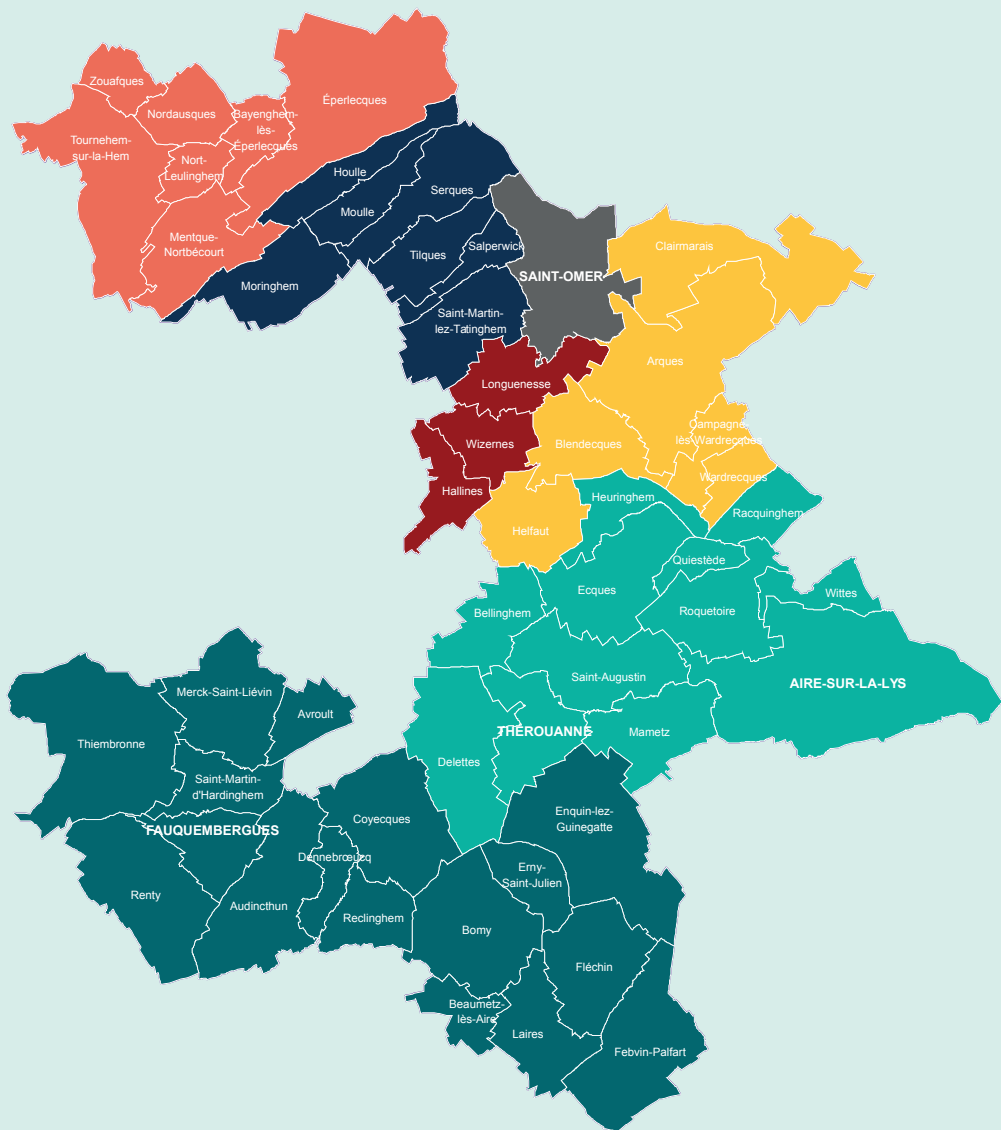
**Tél :** 03 74 18 21 28 / 07 57 07 67 99

### ↘ Site de Saint-Omer

**Adresse :** 5, rue Claudine Darras  
62500 Saint-Omer

**Mail :** rpe-stomer@ca-pso.fr

**Tél :** 03 74 18 21 36 / 06 32 01 26 09



# Les infos pratiques



## Pré-inscriptions en crèche

Les fiches de pré-inscription sont à retirer sur place auprès de la direction qui vous donnera les premières informations utiles. Les critères d'admission qui déterminent l'attribution des places sont dans l'ordre de priorité :

- La domiciliation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer,
- L'accueil des fratries,
- L'ancienneté de la demande,
- La place disponible selon le temps d'accueil demandé,
- L'acceptation du règlement signé et de ses annexes,
- L'inscription définitive sera confirmée au plus tard deux mois avant la date demandée.

## Recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le)

Le Relais Petite Enfance est à votre écoute pour vous orienter et vous fournir la liste des assistants maternels. Vous pourrez également être informés sur le contrat d'accueil, le contrat de travail, les droits, les devoirs des parents-employeurs et les aides financières (CAF, Conseil Régional, crédit d'impôt).

## La période d'adaptation

Quel que soit le mode de garde choisi, il est préférable de prévoir une période d'adaptation pendant laquelle votre enfant s'habituerait progressivement à un nouvel environnement. Cette période, plus ou moins longue en fonction des réactions de l'enfant est à programmer au moment de l'inscription.

## Le comparatif entre accueil collectif et accueil individuel

	ACCUEIL COLLECTIF
LIEU	Lieu adapté et agréé par la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
HORAIRES	Fixes mais souples dans le choix des créneaux
ENCADREMENT	Équipe de professionnels diplômés ou qualifiés managés par une directrice
NOMBRE D'ENFANTS	De 15 à 36 enfants
ACTIVITÉS	Programmées dans le projet pédagogique
SOCIALISATION	Un des objectifs de cet accueil
SANTÉ- SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Local sécurisé, aménagement adapté</li> <li>&gt; Présence d'une infirmière au-delà de 25 places</li> <li>&gt; Contagion fréquente entre enfants</li> <li>&gt; Mise en place de protocoles médicaux et d'administration des médicaments avec ordonnance du médecin</li> <li>&gt; Accueil des enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique avec Projet d'accueil individualisé (PAI)</li> </ul>
ENGAGEMENT	Signature du règlement de fonctionnement et du contrat d'accueil
TARIFS	Réglementés en fonction des revenus et de la composition de la famille
AIDE FINANCIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La CAF verse sa participation directement au gestionnaire de la structure</li> <li>&gt; Aide du Conseil Régional</li> <li>&gt; Crédit d'impôt</li> </ul>

## ACCUEIL INDIVIDUEL

Domicile de l'assistant maternel  
(après accord du service PMI)

Possibilité de souplesse

Un assistant maternel agréé et formé  
par le Conseil Départemental

De 1 à 4 enfants

À la discrétion de l'assistant maternel

Selon le nombre d'enfants accueillis  
et la fréquentation du Relais Petite  
Enfance par l'assistant maternel

- > Sécurité du domicile  
certifiée par l'agrément
- > Accueil des enfants malades  
régi par le contrat d'accueil
- > Administration des médicaments  
avec ordonnance du médecin
- > Accueil possible des enfants porteurs  
de handicap ou de maladie chronique

Signature du contrat d'accueil  
et du contrat de travail

Fixés par l'assistant maternel  
dans les limites autorisées par la CAF

- > Aide de la CAF versée aux parents
  - > Aide du Conseil Régional
  - > Crédit d'impôt

## Les 3 types d'accueil

- **Accueil régulier**
- **Accueil occasionnel**
- **Accueil d'urgence**

**L'accueil régulier** est basé sur le principe de récurrence (par exemple tous les jours ou tous les lundis) et sur une longue période. Il est utilisé fréquemment par les parents qui travaillent.

**L'accueil occasionnel** vous permet de libérer du temps pour des activités de loisirs, des rendez-vous, des démarches administratives. Cet accueil peut durer d'une heure à une journée mais pas de façon régulière.

**L'accueil d'urgence** est réservé aux parents qui sont confrontés à un événement qu'ils n'ont pas pu anticiper (hospitalisation, convocation par une administration...)



# Les tarifs

## Accueil collectif

La participation familiale est calculée selon le barème fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en fonction du nombre d'enfants à charge et des revenus du foyer (taux d'effort)

**Le tarif horaire est calculé comme suit :**

**Formule :** 
$$\frac{\text{Total des salaires et revenus bruts annuels}}{12} \times \text{Taux d'effort}$$

## Accueil individuel

L'assistant maternel a la possibilité de fixer un tarif horaire brut de base qui ne peut être inférieur à 0,281 fois le SMIC horaire brut.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou, le cas échéant, la caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA) prend en charge : 100% des cotisations sociales dues pour l'assistant(e) maternel(le) et une partie de la rémunération de votre assistant(e) maternel(le) : le montant de cette aide dépend de vos revenus, du nombre d'enfants à votre charge et de leur âge : un minimum de 15% de la dépense restera toutefois à votre charge.

# Lieu d'Accueil Enfant-Parent : soutien à la parentalité\*

Vous souhaitez faire une activité avec votre enfant ?  
Vous souhaitez échanger avec d'autres parents ou des  
professionnels de la petite enfance ?

## *La Courte Echelle*



### LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT (LAEP)

SÉANCES EN PÉRIODE SCOLAIRE

MARDI

DE 8H30 À 11H30

ECOLE CHOPIN-KERGOMARD  
RUE FREDERIC CHOPIN  
BLENDÉCQUES

MERCREDI

DE 9H À 11H45

ESPACE PETITE ENFANCE D'ARQUES  
RUE DE SÈTE  
ARQUES (0/6 ANS)

JEUDI

EN SEMAINE IMPAIRE

DE 8H30 À 11H30

ECOLE LAMARTINE  
2 RUE DE LA POSSONNERIE  
SAINT-OMER

JEUDI

EN SEMAINE PAIRE

DE 8H30 À 11H45

MAISON DE QUARTIER SAINT-EXUPÉRY  
RUE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY  
SAINT-OMER

VENDREDI

DE 8H45 À 11H30

ESPACE FRANCE SERVICES  
LA PLACE  
ÉPERLECQUES

Espace gratuit, neutre et confidentiel  
sans réservation  
+ d'infos : 03 74 18 20 55  
ou 07 50 69 17 90



# La Caf du Pas-de-Calais au service des familles

La Caf du Pas-de-Calais accompagne les moments importants de la vie des familles : naissance, jeunesse, logement, soutien à la parentalité, insertion... La Caf aide les parents lors de l'arrivée d'un enfant au sein du foyer, en apportant un soutien financier aux familles et aux structures d'accueil et de garde.



## VOUS ATTENDEZ UN ENFANT

Préparez l'arrivée de bébé avec les parcours naissance

Si vous attendez un enfant, la Caf vous invite à participer à l'un des forums Naissance organisés sur l'Audomarois. Ces temps d'échanges avec des professionnels de la Caf et de la petite enfance vous permettent de découvrir l'ensemble des aides liées à l'arrivée d'un enfant proposées par la Caf et ses partenaires. Des ateliers thématiques sont également proposés (modes de garde, allaitement, sommeil...). Retrouvez les dates des prochaines rencontres sur Caf.fr.



## VOUS ATTENDEZ DES JUMEAUX, DES TRIPLÉS...

Rencontrez nos travailleurs sociaux

Pas évident pour les futurs parents de préparer une naissance multiple ! Un travailleur social peut vous accompagner dans vos démarches avec la Caf et nos partenaires. Cette rencontre est aussi l'occasion de vous aider à trouver vos repères et vous soutenir dans votre quotidien de parents. Contactez-nous pour un rendez-vous au 03.21.98.52.66.



## LE POINT INFO PETITE ENFANCE

Toute l'information essentielle pour les parents

Le Point Info Petite Enfance vous aide à trouver la solution la plus adaptée pour garder votre enfant, à prendre une décision sur un éventuel congé parental, vous informe sur vos droits aux prestations délivrées par la Caf (notamment en cas de situation complexe), vous accompagne dans les démarches à accomplir et vous oriente vers les autres services compétents. Contactez-nous pour un rendez-vous au 03.21.98.52.66.

### VOUS ÊTES ENCEINTE ? LA NAISSANCE DE BÉBÉ APPROCHE ?



Déclarez à votre Caf votre grossesse et la naissance de votre enfant via l'Espace Mon Compte > Mes démarches ou mon profil > déclarer un changement > Déclarer une grossesse sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou sur l'application mobile " Caf - Mon Compte", rubrique « Déclarer un changement ».

**Pratique** : si vous devez envoyer à votre Caf le Cerfa, prenez-le en photo et envoyez-le via l'application Caf - Mon compte !



## DES ESPACES DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGES

Toute l'information essentielle pour les parents

La Caf participe au financement des Relais petite enfance, des lieux d'échanges ouverts aux parents et aux assistant(e)s maternel(le)s. Vous y trouverez des informations pratiques sur les modes d'accueil, les assistant(e)s maternel(le)s à proximité, le rôle d'employeur ou encore les aides financières disponibles.



## LES SOLUTIONS D'ACCUEIL INDIVIDUEL

Assistant(e) maternel(le), maison d'assistant(e) maternel(le), garde à domicile

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje) est une aide financière versée aux parents jusqu'àux 3 ans de l'enfant et 6 ans pour le Complément de libre choix du Mode de Garde (Cmg). Avec la Paje, la Caf vous aide à financer l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) qui exerce à son domicile ou au sein d'une Maison d'Assistant Maternel (MAM), ou d'une garde à domicile. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) > Vie personnelle > J'attends un ou des enfants.



## LES SOLUTIONS D'ACCUEIL COLLECTIF

Crèches / microcrèches...

De nombreuses crèches reçoivent en direct un financement de la Caf, ce qui permet aux parents de bénéficier d'un tarif préférentiel. En effet, la Caf soutient financièrement certaines structures d'accueil collectif en leur versant des subventions pour aider à la construction et au fonctionnement de ces établissements. En contrepartie, ces structures d'accueil doivent adapter leurs tarifs en fonction des ressources des familles selon un barème national. C'est le cas des structures gérées par la CAPSO. Si vous avez recours à une microcrèche privée, le Complément de libre choix du Mode de Garde rembourse une partie de la facture. Le montant du remboursement varie selon vos revenus, l'âge des enfants, le nombre d'heures et le tarif pratiqué.



Pour découvrir l'offre de service de votre Caf, rendez-vous sur [Caf.fr](http://Caf.fr) ou téléchargez l'appli mobile gratuite Caf-Mon compte

## NOUS RENCONTRER

La Caf du Pas-de-Calais est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 en continu, à Saint-Omer, cité administrative rue Saint Sépulcre.

Retrouvez la liste de tous les points d'accueil de la Caf du Pas-de-Calais sur [caf.fr](http://caf.fr) MA CAF et entrez votre code postal.

# Pas-de-Calais

Le Département

Solidarités

## La Protection Maternelle et Infantile (PMI) accompagne les familles au quotidien

Médecins, sages-femmes, puéricultrices, psychologues, animateurs,  
vous soutiennent à chaque étape importante de votre grossesse  
et de la vie de votre enfant (de la naissance à 6 ans).

### Vous attendez un enfant

Une sage-femme peut vous accompagner :

- entretien prénatal précoce (4<sup>e</sup> mois),
- suivi médical de la grossesse,
- informations des futurs parents.



### Votre enfant vient de naître

Dès la maternité, nous vous accompagnons  
pour le bien-être de votre enfant :

- liens parents-enfant,
- allaitement maternel et alimentation,
- développement et épanouissement,
- rythme de vie : sommeil, jeux...
- suivi médical, vaccinations, soins,
- modes d'accueil.



### Votre enfant grandit

Le médecin et la puéricultrice participent au  
suivi médical de votre enfant et vous  
accompagnent dans les démarches de soins :

- consultations médicales de prévention :  
évaluation du bon développement de l'enfant,  
examens médicaux et vaccinations,
- à l'école : bilans de santé à l'âge de 4 ans.

### Des consultations près de chez vous ...

Aire-sur-la-Lys, Arques, Blendecques,  
Enquin-lez-Guinegatte, Fauquembergues,  
Racquinghem

Informations et rdv au 03 21 38 11 25

Eperlecques, Longuenesse,  
Saint-Martin-Lez-Tatinghem, Saint-Omer

Informations et rdv au 03 21 12 28 30

**Vous souhaitez être conseillé(e) en matière de contraception ou bénéficier d'un suivi gynécologique ?** Le Centre de Planification ou d'Education Familiale (CPEF) se tient à votre service au 03 21 21 62 33.



## Vous attendez un enfant

Ressortissants agricoles, la MSA vous accompagne dans les démarches que vous devez accomplir. Elle vous aide à faire valoir vos droits ( prestations familiales, remboursement de soins, etc.) .

La MSA vous conseille sur les différents modes de garde existants pour vos enfants et les aides financières auxquelles vous pouvez avoir droit.

### Ma déclaration de grossesse

- j'envoie ma déclaration de grossesse à ma MSA avant la 14<sup>ème</sup> semaine : le volet santé et le volet famille.

### 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> mois Début du congé maternité

- la durée totale de mon congé maternité est de 16 semaines. J'ai la possibilité de reporter, en fonction de mon état de santé, 3 semaines de mon congé prénatal de maternité après ma date d'accouchement.

Après l'accouchement, j'envoie l'acte de naissance de mon enfant à ma MSA pour lui ouvrir des droits en santé et en famille.

### Faire garder bébé

- pour m'aider financièrement si je fais garder bébé (assistante maternelle, crèche ...) je fais une demande de complément de libre choix du mode de garde (CMG) sur mon espace privé.

- je déclare mon assistante maternelle/employée à domicile sur [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr), si c'est le mode de garde que j'ai choisi.

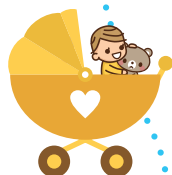
Afin de faciliter **l'accueil de votre premier enfant**, dans le cadre de son action sanitaire et sociale, la MSA vous propose **une aide de 300€**.

**Tous mes frais médicaux sont pris en charge à 100% par la MSA** du 1er jour du 6ème mois de grossesse jusqu'au 12ème jour après la naissance et **les frais de santé pour mon bébé sont pris en charge à 100% par la MSA**.

**MSA Aire sur la Lys**  
 Résidence de l'arsenal, Boulevard de la manutention,  
 uniquement sur rendez-vous  
 03 2000 2000  
[nord-pasdecalais.msa.fr](http://nord-pasdecalais.msa.fr)



L'essentiel & plus encore





62

**Pas-de-Calais**  
*Mon Département*



santé  
famille  
retraite  
services